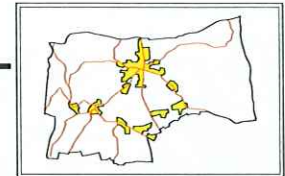


**DEPARTEMENT DU RHONE**  
**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**  
 COMMUNE DE  
**MORANCE**

**N° INSEE**  
**69140**



**DDT 69** Service Planification Aménagement Risques  
 Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)  
 ☎ 04.78.62.50.50 165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
<b>L</b>		A2	Passage des conduites souterraines d'irrigation		I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		I2	Utilisation de l'énergie hydraulique
		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I3	Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		A9	Zones agricoles protégées		I4	Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
<b>E</b>		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I5	Établissement des canalisations de distribution de gaz
					I6	Exploration et exploitation des mines et carrières
		AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits		Int1	Voisinage des cimetières
		AC1	Périmètre des abords		JS1	Protection des installations sportives
<b>G</b>		AC2	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		PM1	Risques naturels prévisibles (PPRNP) et risques miniers (PPRM)
		AC3	Réserves naturelles régionales		PM2	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
		AC4	Sites patrimoniaux remarquables		PM3	Risques technologiques (PPRT)
		AC4'	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
<b>E</b>		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
		Ar3			PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
<b>N</b>		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		T1	Chemins de fer
		EL3	Halage et marchepied		T4	Aéronautiques de balisage
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL6	Terrains nécessaires aux routes		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
		EL10	Cœur de parcs nationaux			
<b>D</b>		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

**Etabli : OCTOBRE 2019**

**Modifié : MARS 2021**

## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Commune de :** MORANCE

Saisie le : 09/04/1985

**Servitude :** A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.

**Référence (s) :** Code de l'environnement : art L211-7  
Code rural : art L151-37-1 ; art R152-29 à R152-35

**Service(s) responsable(s) :** DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES du RHONE  
Service Eau et Nature  
165 Rue Garibaldi  
CS 33862  
69401 LYON CEDEX 03  
Tél : 04.78.63.11.36

**Acte(s) institutif(s) :** A.P. n° 247 du 08/07/1966.

**Caractéristique(s) :** L'AZERGUES du pont Dep. 30 Lozanne jusqu'à la Saône (sur environ 14 500 m).

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Commune de :** MORANCE

Saisie le : 11/05/1985

<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits code du patrimoine - art L.621-1 à L.621-33, Art R621-1 à R621-97.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Inv. Sup. M.H. du 19/07/1974.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Eglise de CHARNAY, en totalité.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Commune de :** MORANCE

Saisie le : 07/05/1997

<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits code du patrimoine - art L.621-1 à L.621-33, Art R621-1 à R621-97.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Inv. Sup. M.H. du 08/06/1978.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Les parties suivantes du Manoir de MORANCE : les façades et les toitures, l'escalier, la salle basse au rez-de-chaussée dite salle du Sud avec son décor - Cadastre section B, parcelle n° 124.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Commune de :** MORANCE

Saisie le : 07/05/1997

<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits code du patrimoine - art L.621-1 à L.621-33, Art R621-1 à R621-97.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Inv. Sup. M.H. du 19/01/1926.
<b>Caractéristique(s) :</b>	L'abside de l'église de MORANCE.

## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Commune de :** MORANCE

Saisie le : 15/09/1994

<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits code du patrimoine - art L.621-1 à L.621-33, Art R621-1 à R621-97.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Inv. Sup. M.H. du 19/05/1994.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Le donjon, le corps du logis et la galerie sur portail qui les relie à la maison de la maison forte du Pin à MORANCE - Cadastre section B, parcelle n° 253.

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Commune de :** MORANCE

Saisie le : 16/02/2021

<b>Servitude :</b>	<b>AC1</b> Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits
<b>Référence (s) :</b>	Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 01 Tél : 04.72.26.59.70
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. n°21-037 du 01/02/2021 - RAA Région Auvergne-Rhône-Alpes n°84-2021-023 du 04/02/2021.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Inscription au titre des MH du DOMAINE de BEAULIEU à MORANCE : immeubles, clôture, portails, système hydraulique et parcelles (ou Clos de Beaulieu) situé chemin de Trédo à Morancé, section B. Le périmètre de protection de 500 m déborde sur la commune de Chazay d'Azergues. A noter que le château, la chapelle et les pavillons d'entrée à l'Est sont inscrits en totalité ; les maisons de gardiens (entrée Ouest) et les communs sont inscrits façades et toitures. La Chapelle et sa parcelle n°477 appartiennent à la commune de Morancé. Les parcelles 870, 871 et 872 appartiennent à l'Etablissement Public Foncier Ouest Rhône-Alpes. Les parcelles 1176, 471, 473, 474, 480, 481 et 873 appartiennent à la Société d'Aménagement foncier et d'Etablissement rural Rhône-Alpes.

## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Commune de :** **MORANCE**

Saisie le : 12/09/2005

<b>Servitude :</b>	<b>EL7</b> Servitudes d'alignement des voies nationales, départementales ou communales
<b>Référence (s) :</b>	Code de la voirie routière : articles L.112-1 à L.112-8 ; L.123-6 et L.123-7 ; L.131-4 et L.131-6 ; L.141-3 ; articles R.112-1 à R.112-3 ; R.123-3, R.123-4 ; R.131-3 à R.131-8 et R.141-4 à R.141-10.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE Direction des Infrastructures et de la mobilité 29, 31 Rue Pierre Corneille 69483 LYON cedex 03 Tél : 04.72.61.72.77
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Approuvées par la commission départementale des 25/01/1892, 04/06/1892 et 31/12/1927.
<b>Caractéristique(s) :</b>	<p>Servitudes d'alignement sur les R.D. suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- R.D. 100 : 6 m de largeur, du hameau Saint Pierre (sur une longueur totale de 194,95 m) dont environ 55 m en direction de Charnay et le reste en direction des Chères.</li> <li>- R.D. 100 : 6 m de largeur, de la RD 30, sur une longueur de 142,60 m en direction du hameau de Saint Pierre.</li> <li>- R.D. 100 : 8 m de largeur, entre la rivière l'Azergues et le bourg de Morancé sur une longueur de 2793 m.</li> </ul> <p>Elles font l'objet de plans d'ensemble à grande échelle à consulter au service Voirie Nord - 282 Rue des Charmilles - 69400 GLEIZE - tel : 04 37 90 32 21</p>



## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Commune de :** MORANCE

Saisie le : 12/09/2005

<b>Servitude :</b>	<b>EL7</b> Servitudes d'alignement des voies nationales, départementales ou communales.
<b>Référence (s) :</b>	Code de la voirie routière : art L112-1 à L112-8 ; L123-6 et L123-7 ; L131-4 et L131-6 ; L141-3 --- R112-1 à R112-3 ; R123-3, R123-4 ; R131-3 à R131-8 et R141-4 à R141-10.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	MAIRIE Services Techniques Tél :
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Approuvées par la commission départementale les 26/07/1899, 01/06/1901, 17/05/1913 et les 25/03 et 18/04 1884.
<b>Caractéristique(s) :</b>	<p>Servitudes d'alignement sur les V.C suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- V.C. 5 : 6 m de largeur, de la RD 100 à la VC 18 sur 838 m de longueur.</li> <li>- V.C. 6 : 6 m de largeur, de la RD 100 à la VC 210 sur 352 m de longueur.</li> <li>- V.C. 12 : 6 m de largeur, de la VC 404 jusqu'à la propriété FERRAND sur 815 m de longueur.</li> <li>- V.C. 413 : 6 m de largeur, au départ de la RD 100 E.</li> </ul> <p>Elles font l'objet de plans d'ensemble à grande échelle à consulter à la Mairie de MORANCE.</p>

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Commune de :** MORANCE

Saisie le : 11/03/1996

<b>Servitude :</b>	<b>I4</b> Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité.
<b>Référence (s) :</b>	Code de l'énergie : articles L 323-3 à L 323-9 et article L 323-10.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	<p>DREAL - Auvergne Rhône-Alpes  PRICAE  Pôle Climat Air Energie  Immeuble Lugdunum  5 place Jules Ferry  69006 LYON  Tél : 04.726.28.66.57</p> <p>R.T.E. - DIES  Centre Développement et Ingénierie de Lyon  Service Concertation Environnement Tiers  1 Rue Crépet</p> <p>69007LYON  Tél : 04.27.86.27.47</p>
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Année de construction : 1957. (rien)
<b>Caractéristique(s) :</b>	Ligne 63 kV CIVRIEUX - JOUX (aérienne et souterraine).

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Commune de :** MORANCE

Saisie le : 25/02/2009

<b>Servitude :</b>	<b>PM1</b> Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers.
<b>Référence (s) :</b>	Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'Environnement : articles L562-1 à L562-9 ; R562-1 à R562-10, R562-12. Plan de prévention des risques miniers établi en application du nouveau code minier Art L174-5.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE Service Planification Aménagement Risques Unité Prévention des Risques 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.62.50.50
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	A.P. n°2008-5558 du 31/12/2008 (RAA de 02/2009).
<b>Caractéristique(s) :</b>	Plan de prévention des risques naturels inondation (PPRNi) de la vallée de l'AZERGUES. Ce plan de prévention des risques comprend les éléments suivants : - Arrêté préfectoral - Rapport de présentation - Règlement - Atlas des documents graphiques explicatifs (16 cartes des aléas et 16 cartes des enjeux) - Zonage réglementaire (28 plans communaux au 1/5000). - Annexes pour information : bilan concertation et bilan final. Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages. NB : commune nouvelle du VAL d'OINGT (ex-communes de Le Bois d'Oingt et de St Laurent d'Oingt).

# SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

**Commune de :** MORANCE

Saisie le : 31/05/2018

<b>Servitude :</b>	<b>T5</b> Servitudes aéronautiques de dégagement.
<b>Référence (s) :</b>	Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage instituées en application des art.L6351-1 1° et L6351-2 à L6351-5 du Code des transports Décret n°2012-1495 du 27-12-2012 relatif aux constructions ou installations nécessaires à la conduite de travaux dans une zone grévée de servitudes aéronautiques.
<b>Service(s) responsable(s) :</b>	Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Ingénierie Opérationnelle et Patrimoine Pôle de Lyon B.P. 606 69125 LYON - SAINT EXUPERY Tél : 04.26.72.65.50
<b>Acte(s) institutif(s) :</b>	Arrêté du 25/04/2018 (Ministère des transports) JO du 19/05/2018. Notification par la sous-préfecture du Rhône le 15/11/2018.
<b>Caractéristique(s) :</b>	Servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de VILLEFRANCHE/TARARE (situé à Frontenas). Sont annexés à l'arrêté - un plan d'ensemble au 1/25000 sur les 18 communes concernées, - un plan de détails au 1/10 000 - un plan applicable aux aides visuelles au 1/25 000 - une note annexe.